

BIEN PRÉPARER LA PHASE DE RÉCEPTION ET D'ACCEPTATION DES PROPOSITIONS D'ADMISSION DANS PARCOURSUP

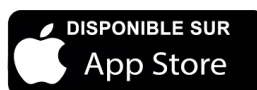
Votre établissement et vos enseignants, notamment vos professeurs principaux, sont mobilisés pour vous accompagner pendant la phase d'admission qui débute le 15 mai. Vous pouvez compter sur leur engagement, leurs conseils et leur soutien. De votre côté, vous devez vous préparer à faire des choix dans les délais imposés.



>>> DES CONSEILS



Télécharger l'application Parcoursup sur votre portable.



À partir du 15 mai, vous recevez les réponses des formations à chacun des vœux que vous avez confirmés. Chaque matin, votre dossier est mis à jour. Vous recevez les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis, vous devez y répondre dans les délais indiqués dans votre dossier.

Quelques conseils pour vous aider à aborder sereinement la phase de réception et d'acceptation des propositions d'admission :

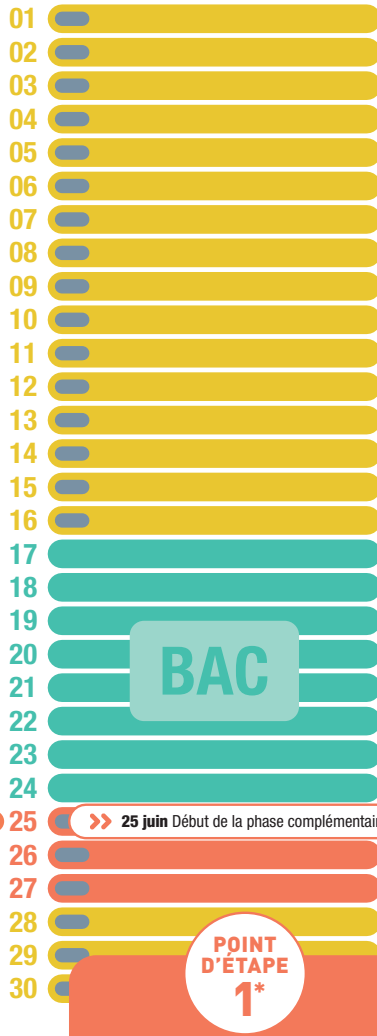
- planifiez des moments pour reprendre la liste de vos vœux et faire un point sur vos préférences ;
- élaborer une grille de critères de choix en y annotant pour chacun de vos vœux, les points positifs et négatifs ;
- s'il vous manque de l'information, documentez-vous sur www.terminales2018-2019.fr ;
- n'hésitez pas à échanger avec votre entourage.

LES GRANDES ÉTAPES DE LA PHASE PRINCIPALE D'ADMISSION 2019

Mai



Juin



Juillet



... 14 septembre Fin de la phase complémentaire

Délais de réponse aux propositions d'admission

Respectez bien le délai de réponse !

Lorsque vous avez une proposition d'admission le délai de réponse est indiqué en face de chacun de vos vœux dans votre dossier Parcoursup

Délais de réponse :

5 jours pour répondre (J+4)

3 jours pour répondre (J+2)

2 jours (J+1) pour répondre à compter du 2 septembre pendant la phase complémentaire.

>> Pendant les épreuves du BAC l'envoi des propositions d'admission est interrompu et les délais de réponse sont suspendus.

* Les candidats qui ont accepté une proposition d'admission définitivement ne sont pas concernés par les points d'étape.

** La phase complémentaire vous offre la possibilité de formuler de nouveaux vœux pour les formations qui ont des places disponibles.

*** Si je n'ai pas de proposition d'admission et que j'ai formulé au moins un vœu en phase complémentaire, je peux solliciter la CAES (Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur) de mon académie.

>>> 3 POINTS D'ÉTAPE

Si vous avez accepté une proposition d'admission en maintenant des vœux en attente ou si vous n'avez que des vœux en attente, vous devez participer aux points d'étape obligatoires. Ils vous permettent de confirmer vos choix en fonction de votre projet et des réponses qui vous ont été données par les formations.

➤ **Les 2 premiers points d'étape** : du 25 au 27 juin et du 6 au 8 juillet.

Vous devez confirmer la proposition acceptée et/ou les vœux en attente qui vous intéressent toujours. Dans le cadre de ces points d'étape, vous pouvez solliciter un accompagnement des équipes de votre lycée ou d'un PsyEN dans le CIO (Centre d'Information et d'Orientation) le plus proche de chez vous.

➤ **Point d'étape final** : du 17 au 19 juillet.

Si vous avez accepté une proposition d'admission tout en maintenant des vœux en attente, vous devez avant le 19 juillet confirmer votre choix d'inscription dans la formation que vous avez acceptée. Vos vœux en attente sont archivés dans votre dossier et si, à titre exceptionnel, une place venait à se libérer suite au désistement d'un candidat pendant l'été, la place sera proposée au premier candidat de la liste d'attente archivée.

Attention ! Pour chaque point d'étape, vous avez un **déla**i de 3 jours pour y répondre.

Si ce délai n'est pas respecté, vos vœux en attente puis votre éventuelle proposition d'admission seront considérés comme abandonnés.

➤ Plus d'informations sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

>>> L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

À partir du 25 juin, si vous avez des vœux en attente et que vous avez mûri votre choix de poursuite d'études, vous aurez la possibilité d'activer une option appelée « **répondeur automatique** ». Cette option est facultative.

Pour cela, vous organisez le(s) vœu(x) en attente par ordre de préférence puis vous activez l'option.

Le répondeur acceptera à votre place et automatiquement la ou les propositions d'admission correspondant au(x) vœu(x) en attente en fonction des préférences que vous lui aurez indiquées.

L'activation de l'option « **répondeur automatique** » ne vous dispense pas de répondre aux 3 points d'étape pour confirmer vos choix.

➤ Plus d'informations sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

>>> L'INSCRIPTION DANS L'ÉTABLISSEMENT CHOISI

Une fois que vous avez accepté une proposition d'admission, **vous devez vous inscrire administrativement dans l'établissement qui vous accueillera à la rentrée prochaine.**

Des **délais** et des **formalités d'inscription** propres à chaque établissement sont à respecter et vous seront indiqués directement dans votre dossier sur la plateforme Parcoursup.

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez les délais d'inscription en fonction de la date à laquelle vous acceptez la proposition d'admission.

Date d'acceptation définitive d'une proposition d'admission	Date limite d'inscription dans l'établissement
Avant le 15 juillet	19 juillet
Après le 15 juillet	27 août
Après le 27 août	Vous devez vous inscrire le plus rapidement possible dans l'établissement.

>>> INFORMATIONS UTILES

Les alertes sont envoyées :



› sur votre portable
par sms et via l'application
Parcoursup préalablement
téléchargée



› dans votre messagerie
personnelle



› dans la messagerie
intégrée à Parcoursup

Vos parents sont systématiquement informés si vous avez renseigné leurs adresses mails.